

Assurance négociant automobile : les 5 formules 2026 en une fiche

RC professionnelle, circulation sous W garage, dommages au stock, garantie du conducteur, assistance et protection juridique dans un seul contrat. Le socle est identique dans les cinq formules ; seule change l'étendue des garanties dommages sur votre stock.

Dès 3 000 € TTC / an

Tarifs fixes jusqu'à 500 000 € de CA

45 000 € par véhicule

1 000 000 € par événement

VL jusqu'à 3,5 t et deux-roues

CE d'entreprise offert

Deux catégories de véhicules, une distinction essentielle

Les véhicules confiés

Les voitures de vos clients que vous détenez temporairement : dépôt-vente, reprise en attente, préparation. **Toutes les formules** les garantissent en vol, incendie, événements naturels, catastrophes, émeutes, attentats et dommages tous accidents, sous réserve des exclusions et franchises.

Les véhicules destinés à la vente (votre stock)

Les véhicules achetés pour être revendus, inscrits en « entrées » au livre de police. C'est sur eux que les formules se différencient : aucune garantie dommages en formules 1 et 2, vol et incendie dès la formule 3, tierce collision en formule 4, tous accidents en formule 6.

Jamais garantis en dommages : les véhicules dont la carte grise est au nom de la société ou du dirigeant, les véhicules des salariés, de prêt, de courtoisie ou loués, les camping-cars, caravanes, vans et voitures de course.

Le socle commun à toutes les formules

- ✓ RC professionnelle après livraison : 2 600 000 € par sinistre (corporels sans sous-plafond, matériels 400 000 €, immatériels 400 000 €)
- ✓ RC exploitation et employeur : 4 000 000 €, dont 750 000 € au titre de la RC employeur et de la faute inexcusable
- ✓ RC atteinte à l'environnement : 300 000 €, frais d'urgence inclus
- ✓ RC circulation sous W garage : corporels illimités, matériels 1 300 000 €, sans franchise
- ✓ Garantie du conducteur : 250 000 € en cas de blessures (à partir de 10 % d'AIPP), 30 000 € en cas de décès
- ✓ Défense pénale et recours suite à accident de la circulation : 13 500 € HT
- ✓ Assistance aux véhicules et aux personnes, incluse dans la cotisation
- ✓ Option sur toutes les formules : protection juridique étendue, 375 € par an, litiges d'achat et de vente jusqu'à 20 000 € par litige

Comparatif des cinq formules

Garanties	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 6
À qui s'adresse la formule	Auto-entrepreneurs uniquement	Sociétés, CA inférieur à 500 000 €, stock non garanti	Sociétés, CA inférieur à 500 000 €	Sociétés, CA inférieur à 500 000 €	Sociétés, CA supérieur à 500 000 €
Socle commun (RC, circulation, conducteur, défense-recours, assistance)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Véhicules confiés : vol, incendie, événements naturels, catastrophes et tous accidents	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Votre stock : vol, vandalisme, incendie, événements naturels dont grêle, catastrophes, émeutes	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Votre stock : tierce collision (collision avec un tiers identifié)	Non	Non	Non	Oui	Oui, inclus dans le tous accidents
Votre stock : dommages tous accidents, y compris sans tiers	Non	Non	Non	Non	Oui
Cotisation annuelle TTC, hors protection juridique	Dès 3 000 €	3 743 €	4 613 €	5 518 €	Sur devis
Option protection juridique étendue	+ 375 €	+ 375 €	+ 375 €	+ 375 €	+ 375 €

Tarifs 2026 TTC pour un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 €, frais de gestion et assistance inclus, hors protection juridique ; cotisation définitive sur devis nominatif. Les convoyeurs relèvent d'une formule 5 dédiée, sur devis.

Comment choisir ? Formule 2 : socle seul, stock non garanti en dommages. Stock dans un local fermé : formule 3. Convoyages et essais clients : formule 4, la plus choisie par nos clients (la tierce collision indemnise la voiture en cas d'accident avec un tiers identifié). Plus de 500 000 € de CA : formule 6 sur mesure, la seule à couvrir le stock en tous accidents.

Chiffres clés et franchises, identiques dans toutes les formules

Garantie	Montant et franchise
Plafond par véhicule	45 000 € par véhicule, confié ou destiné à la vente
Limite par événement et par période d'assurance	1 000 000 € (incendie, vol, vandalisme, événements naturels, catastrophes, émeutes, attentats), 50 000 € pour la grêle ; franchise totale plafonnée à 15 000 € par événement (10 000 € en grêle)
Franchises sur votre stock	10 % des dommages, minimum 1 500 €, maximum 5 000 € par véhicule (vol, incendie, événements naturels, tierce collision)
Franchises sur les véhicules confiés	Tous accidents : 20 %, minimum 2 500 €, maximum 5 000 € par véhicule. Vol, incendie, événements naturels : minimum 2 500 €, maximum 5 000 €, taux précisé aux conditions particulières
Franchises des responsabilités	RC pro : matériels 1 500 €, immatériels 2 500 €, corporels sans franchise ; RC exploitation, employeur, environnement : 2 500 € ; RC circulation : sans franchise ; défense-recours : seuil 300 € HT. Franchise supplémentaire de 1 500 € si le conducteur est un préposé sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
Assistance	Dépannage-remorquage jusqu'à 300 € TTC, franchise de 50 km en cas de panne, 3 interventions par an, hébergement, rapatriement, frais médicaux à l'étranger jusqu'à 80 000 € ; toujours après accord préalable de l'assisteur
Parc autorisé	50 véhicules dont 3 confiés jusqu'à 500 000 € de chiffre d'affaires ; 50 dont 10 confiés entre 500 000 € et 2 millions d'euros ; au-delà, sur étude
Territorialité	RC circulation : France métropolitaine et Corse, Union européenne, pays de la carte verte. Dommages au stock : France métropolitaine. Autres RC : France métropolitaine hors Corse et outre-mer
Vie du contrat	Contrat annuel à tacite reconduction, préavis 2 mois ; prélèvement trimestriel possible, comptant du trimestre en cours à la souscription ; sinistre à déclarer sous 5 jours ouvrés (vol : 2 jours et plainte sous 24 heures) avec copie du livre de police

Garantie vol : les protections exigées

- Tous les véhicules : antivol de direction et clé codée
- Classes SRA A à R : marquage des vitres enregistré ARGOS, plus un antivol agréé SRA ou une géolocalisation
- Classes S à Z ou prix d'achat supérieur à 60 000 € : les trois protections cumulées
- Deux-roues : verrouillage de direction, antivol U ou bloc-disque agréé SRA, gravage ARGOS
- Livre de police à jour et protections prouvées, sinon pas de garantie vol

Jamais garanti, quelle que soit la formule

- Bris de glace, contenu des véhicules et objets transportés
- Véhicules dont la carte grise est au nom de la société ou du dirigeant
- Vol chez un réparateur avant la vente, vol d'un véhicule convoyé la nuit hors lieu clos ou gardé
- Panne mécanique, dépréciation, dommages indirects (perte de marge, immobilisation)
- Conducteur sans permis valide, ou sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants (franchise de 1 500 € pour un préposé)
- Location, transport onéreux de personnes ou de marchandises, amendes et pénalités contractuelles

Que se passe-t-il si... ?

Situation	Ce que prévoit le contrat	Selon la formule
Un client a un accident pendant un essai	Dégâts causés aux autres pris en charge par la RC circulation, sans franchise ; l'acquéreur éventuel au volant et ses accompagnants sont couverts pour leurs blessures.	Voiture essayée : formules 1 à 3, non garantie ; formule 4, garantie si tiers identifié (franchise 10 %) ; formule 6, garantie dans tous les cas
Vous sortez de la route seul	Aucun tiers, donc ni RC ni recours ; garantie du conducteur pour vos blessures.	Formules 1 à 4 : véhicule non indemnisé ; formule 6 : indemnisé
Vol ou incendie dans votre local	Jusqu'à 45 000 € par véhicule et 1 000 000 € par événement, si les protections antivol étaient en place ; plainte sous 24 heures ; franchise 10 % sur le stock (minimum 1 500 €).	Formules 1 et 2 : véhicules confiés seulement ; formules 3, 4 et 6 : tout le parc
Grêle sur les véhicules stationnés dehors	Plafond de 50 000 € par événement et par période d'assurance pour l'ensemble des véhicules, franchise totale plafonnée à 10 000 €. Un stockage sous bâtiment réduit fortement l'exposition.	Formules 1 et 2 : véhicules confiés seulement ; formules 3, 4 et 6 : tout le parc
La voiture d'un client en dépôt-vente est accidentée	Dommages tous accidents des véhicules confiés, franchise 20 % (minimum 2 500 €, maximum 5 000 €).	Toutes les formules
Un acheteur se retourne contre vous après la vente	Dommage causé par le véhicule vendu : RC professionnelle après livraison jusqu'à 2 600 000 €. Litige commercial (vice caché, annulation) : protection juridique étendue si souscrite.	Toutes les formules ; protection juridique en option (375 €)

Souscrire : les pièces à réunir

Projet signé, Kbis de moins de trois mois, permis des conducteurs, certificat(s) W garage, mandat de prélèvement et RIB, relevé d'information ou attestation de non-sinistralité, attestation d'activités, déclaration des bénéficiaires effectifs. Mise en place possible dès la création de la société.

Votre devis en 24 h ouvrées

BL ASSUR, courtier en assurances, ORIAS n° 17 003 326 01 86 90 08 99 · contact@bl-assur.fr · bl-assur.fr/devis-gratuit/
Zéro frais de courtage, CE d'entreprise offert à vos salariés. Local, transport des véhicules importés et flotte placés séparément.